

Rapport d'activité

2014



Une année marquée par les élections



SOMMAIRE

LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2014	3
Les élections municipales : constitution du nouveau conseil syndical et installation de la nouvelle CLE.....	3
La visite de bassin	7
LES TRAVAUX.....	8
L'entretien de la végétation	8
Les protections de berges.....	10
Les travaux urgents.....	11
LE CONTRAT DE BASSIN.....	12
Travaux de plantations.....	12
Opération Renouée sur le Suzon	13
Fin de l'étude de gestion des crues	13
La continuité écologique	15
LES ACQUISITIONS FONCIERES	16
LE SAGE.....	17
Entrée en application et renouvellement de la CLE.....	17
L'animation du SAGE par thématique	17
Coordination avec les SAGE voisins	19
LES ACTIONS DE NOS PARTENAIRES.....	19

Introduction

2014, année électorale, mais également ...

- Une année de réflexion sur la compétence **GEMAPI** : *Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations* dans le cadre de la loi MAPAM (Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) puis de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Cette loi identifie clairement la compétence communale de l'entretien d'un cours d'eau en cas de défaillance du propriétaire riverain avec un transfert en totalité et de façon automatique vers l'échelon intercommunal, et prévoit pour financer l'exercice de cette compétence, la possibilité d'instaurer une nouvelle taxe.
- Une année de consultation des collectivités sur les projets de **SDAGE** 2016-2021 : *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux* et de **PGRI** : *Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Rhône-Méditerranée*.

Le **SBO, Syndicat du Bassin de l'Ouche**, est un syndicat mixte qui a pour compétences essentielles :

- de réaliser les études et travaux dans le cadre de l'intérêt général des rivières et des usagers du bassin de l'Ouche,
- d'assurer la mise en œuvre du SAGE (gestion règlementaire de l'eau) : qui consiste à ce jour à faire appliquer son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et son règlement grâce à la Commission Locale de l'Eau,
- d'assurer la mise en œuvre du Contrat de Bassin Ouche (un programme d'actions sur 5 ans) en fédérant les acteurs autour de projets communs ainsi que d'actions pour lesquelles le syndicat s'est engagé en 2012.

Depuis sa création en 1993, le syndicat s'occupe de la restauration et de l'entretien régulier de la ripisylve. Il effectue certains travaux en faveur des milieux selon les opportunités locales.

Depuis 2006, le syndicat est chargé de l'élaboration et de l'animation du SAGE et du contrat de bassin Ouche.

La Commission locale de l'eau est composée des acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire. Elle a un rôle de « parlement local de l'eau » c'est-à-dire qu'elle arbitre les décisions, elle donne des avis sur les dossiers d'autorisations / déclarations au titre de la loi sur l'eau et du SAGE, et elle suit la réalisation des actions prévues au contrat de bassin.



Bassin versant : 916 km²
Budget annuel de travaux : 115 000 €
Linéaire moyen traité /an : 30 km
Moyens humains : 4 agents
Population représentée : 251 000 hab

Ce rapport d'activité présente l'ensemble des actions réalisées en 2014.

La Présidente
Christine DURNERIN

Une signature manuscrite en encre noire, correspondant au nom Christine Durnerin.

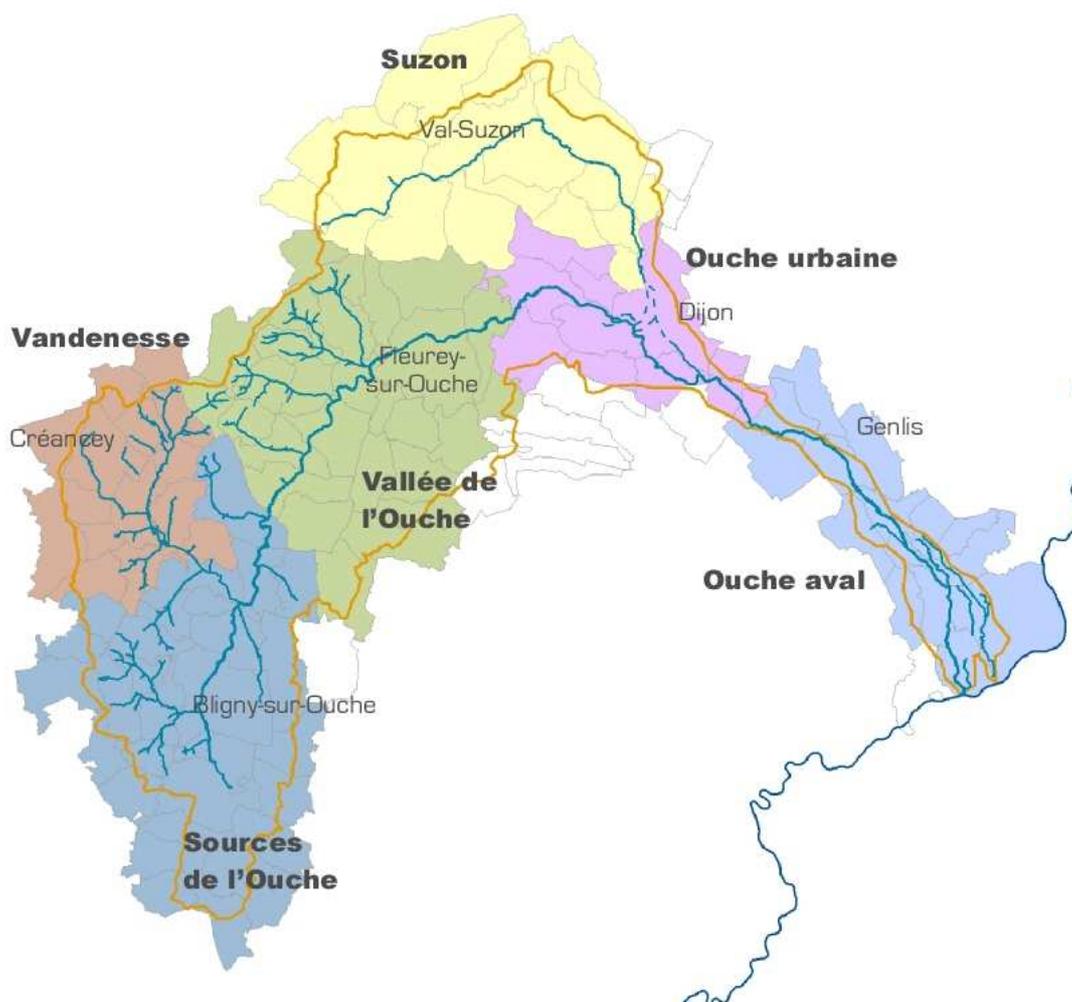
Les temps forts de l'année 2014

Les élections municipales : constitution du nouveau conseil syndical et installation de la nouvelle CLE

Madame Christine DURNERIN réélue Présidente sera entourée de 50 conseillers syndicaux représentant les 117 communes adhérentes, ainsi que de Messieurs Dominique DUROST (Tart l'Abbaye) et Camille COLL (Vandenesse-en-Auxois), vice-présidents représentant l'Ouche aval et l'Ouche amont.

**Les élections ont eu lieu
le 4 juin 2014**

Le bassin versant de l'Ouche s'est organisé en **6 commissions géographiques** pour élire les représentants de tous les territoires du bassin versant au sein du conseil syndical et du bureau.



Les membres du bureau élus représentant les 6 secteurs géographiques du bassin de l'Ouche sont Madame Céline TONOT (Ouche Urbaine) et Messieurs Etienne FLAMMAND (Sources de l'Ouche), Joël MASSON (Vandenesse), Jean-Louis MAILLOT (Vallée de l'Ouche), Robert DURIN (Suzon) et Bernard GEVREY (Ouche Aval).

Le conseil syndical

Les membres titulaires



Sources de l'Ouche	Etienne	FLAMMAND	CCCBO
	Monique	FEBVRE	CCCBO
	Denis	MYOTTE	CCCBO
	Viviane	BIENFAIT	CCCBO
	Marc	LOISEAU	CC Pays d'Arnay
	LAURENT	MARTELET	CA Beaune

Vandenesse	Joël	MASSON	Chazilly
	Adrien	MENETRIER	Créancey
	Damien	LERAT	Maconge
	Bernard	THIBEAUT	Meilly-sur-Rouvres
	René	DESSEREE	Pouilly-en-Auxois
	Camille	COL	Vandenesse-en Auxois

Vallée de l'ouche	Stéphane	BINCZAK	Fleurey-sur-Ouche
	Jean-Louis	MAILLOT	Prâlon
	Christian	ROLLIN	Saint Victor-sur-Ouche
	Pierre-Luc	AVEL	Sainte Marie-sur-Ouche
	Géraldine	MEUZARD	Savigny-sous-Malain
	Jean-François	MICHEL	Velars-sur-Ouche

Suzon	Nadège	JOLIET-GIUDICI	Ahuy
	Patricia	GOURMAND	Asnières-lès-Dijon
	Pierre	PORTMANN	Darois
	Anne	PERRIN-LOUVRIER	Fontaine-lès-Dijon
	Gérard	PASTOR	Fontaine-lès-Dijon
	Jean-Luc	COUTURIER	Messigny-et-Vantoux
	Alain	DUTHU	Pasques
	Stéphane	MOURLET	Trouhaut
	Robert	DURIN	Val-Suzon

Ouche Urbaine	Jean-Jacques	BERNARD	Chenôve
	Jean-François	BUIGUES	Chenôve
	Gérard	JULIEN	Crimolois
	Pascal	JACQUES	Daix
	Christine	DURNERIN	Dijon
	André	GERVAIS	Dijon
	Catherine	HERVIEU	Dijon
	Christophe	BERTHIER	Dijon
	Céline	TONOT	Longvic
	Stéphane	PELLETIER	Longvic
	Yves	DELAMBRE	Neuilly-lès-Dijon
	Vincent	BARBOSA	Plombières-lès-Dijon
	Jean-Jacques	GREGOIRE	Sennecey-lès-Dijon
	Adrien	GUENE	Talant
	Gilles	TRAHARD	Talant

Ouche Aval	Bernard	LEVEQUE	Echenon
	Christophe	POULLEAU	Fauverney
	Christophe	BATHELIER	Genlis
	André	LONCHAMP	Pluvet
	Dominique	DUROST	Tart L'Abbaye
	Jacques	LAURIOT	Tart-le-Bas
	Jean-Luc	BRIOTET	Tart-le-Haut
	Christian	BOMPY	Trouhans
	Bernard	GEVREY	Varanges

2014 - 2020

Les membres suppléants

Sources de l'Ouche	Eric	MIGNOT	CCCBO
	Jean	FLOUR	CCCBO
	Henri	ROCHE	CCCBO
	Martine	SEGUIN	CCCBO
	Michel	ROUHETTE	CC Pays d'Arnay
	Valérie	MORA	CA Beaune

Vandenesse	Pierre-Antoine	BOULEY	Bouhey Civry-en-Montagne
	Francis	MADERA	Commarin
	Stéphane	ROUX	Pouilly-en-Auxois
	Patrick	GIBOULOT	Sainte Sabine
	Patricia	VIART	Semarey

Vallée de l'Ouche	Robert	BOTT	Barbirey-sur-Ouche
	Georges	MORTUREUX	Blaisy-Haut
	Jean-Pierre	PERROT	Fleurey-sur-Ouche
	Hervé	POINTEREAU	Velars-sur-Ouche
	Bernard	CHOLET	Détain-et-Bruant
	Philippe	LAPORTE	Flavignerot

Suzon	Jean-Marc	RUEZ	Ahuy
	Arlette	MARTIN-JORGE	Asnières-lès-Dijon
	Alexandre	ESTIVALET	Etaules
	Gérard	BOURGOIN	Fontaine-lès-Dijon
	Jacques	VINOLAS	Fontaine-lès-Dijon
	Jean-Pierre	GAUTHIER	Hauteville-lès-Dijon
	Vincent	LEBROT	Messigny-et-Vantoux
	Françoise	LEBRUN	Prenois
	Laurent	CHEVALIER	Saint Martin-du-Mont

Ouche Urbaine	Martino	AMODEO	Chenôve
	Jean-Dominique	BAGNARD	Chenôve
	Michèle	CHALLAUX	Corcelles-lès-Mont
	René	VUILLEMIN	Daix
	Alain	MILLOT	Dijon
	Océane	CHARRET-GODARD	Dijon
	Dominique	MARTIN-GENDRE	Dijon
	Badiaa	MASLOUHI	Dijon
	Monique	ISSAD	Longvic
	José	ALMEIDA	Loncvic
	Lyonel	MAROT	Neuilly-lès-Dijon
	Reynald	BEGIN	Plombières-lès-Dijon
	Philippe	BELLEVILLE	Sennecey-lès-Dijon
	Noëlle	CAMBILLARD	Talant
	Cyril	GAUCHER	Talant

Ouche Aval	Jean-Louis	LANDRY	Champdôtre
	Maurice	LEHOUX	Genlis
	Pascal	SALIGNON	Genlis
	Antoine	LUKEC	Magny-sur-Tille
	Maryse	CONTESSE	Montot
	Bertrand	DUGIED	Pluvaut
	Bernard	PAUTET	Rouvres-en-Plaine
	Jean-Bernard	BOURDON	Tart-le-Haut
	Jean-Luc	PRALON	Treclun



La Commission Locale de l'Eau (arrêté du 13 novembre 2014)

1) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale

(28 membres)

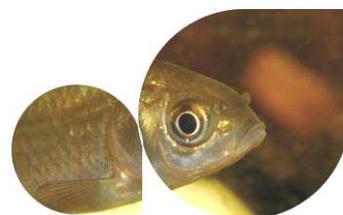
Stéphane WOYNAROSKI	Conseiller Régional
Gilbert MENUT	Conseiller Général du Canton de Fontaine-les-Dijon
Paul ROBINAT	Conseiller Général du Canton de Sombornon
Emmanuelle COINT	Syndicat Mixte d'étude pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs
Luc JOLIET	Maire de Tart-l'Abbaye
Christian ROLLIN	Maire de Saint-Victor-sur-Ouche
Dominique LOTT	Maire d'Echenon
Michel POILLOT	Maire de Vandenesse-en-Auxois
Catherine LOUIS	Maire de Val-Suzon
Pascale GALLION	Maire de Fleurey-sur-Ouche
Eric BERAUD	Maire de Lusigny-sur-Ouche
José ALMEIDA	Maire de Longvic
Bernard GEVREY	Maire de Varanges
Jean-Louis DUMONT	Maire de Neuilly-les-Dijon
Patrick SEGUIN	Maire de Bouhey
Annie GAUSSENS	Maire de Trouhans
Vivianne BIENFAIT	Maire de Crugey
Jean-Luc SOLLER	Président de la Communauté de Communes des Rives de Saône
Patrick ORSOLA	Communauté d'Agglomération Dijonnaise
Frédéric FAVERJON	Communauté d'Agglomération Dijonnaise
Laurent STREIBIG	Président de la Communauté de Communes Ouche et Montagne
Hubert SAUVIN	Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
Daniel BARBIER	Président de la Communauté de Communes du Canton de Bligny-sur-Ouche
Christine DURNERIN	Présidente du SBO
Marcel LUCOTTE	Président du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Thoisy-le-Desert
Jean GAZEAUX	Président du Syndicat des Eaux de Thorey-sur-Ouche
Guy MOINGEON	Président du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Arnay-le-Duc
Pierre PORTMANN	Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Darois

2) Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (14 membres)

- 1 représentant de la chambre d'agriculture
- 1 représentant de la chambre de commerce et d'industrie
- 1 représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat
- 1 représentant du syndicat des irrigants
- 1 représentant du syndicat départemental de la propriété agricole
- 1 représentant de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Bourgogne (FREDON)
- 1 représentant de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- 1 représentant du Comité de Liaison des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature (CLAPEN 21)
- 1 représentant de l'association Union Fédérale de Consommateurs-Que choisir de Côte d'Or
- 1 représentant de l'association des propriétaires et gestionnaires de barrages de Côte d'Or
- 1 représentant de la fédération française de Canoë-Kayak
- 1 représentant de la Lyonnaise des Eaux
- 1 représentant de la SAUR
- 1 représentant du Conservatoire des Espaces Naturels Bourguignons

3) Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics (12 membres)

- le Préfet de Côte d'Or ou son représentant,
- le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne ou son représentant,
- le Directeur Direction Départementale des Territoires ou son représentant,
- le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée ou son représentant,
- le Délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant,
- le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- le Commandant de la Base Aérienne Guynemer à DIJON AIR ou son représentant,
- le Directeur de Voies Navigables de France ou son représentant,
- le Directeur De la protection des populations ou son représentant,
- le Directeur des Affaires Culturelles ou son représentant,
- le Directeur des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône ou son représentant,
- le Directeur de l'Office National des Forêts ou son représentant,



La visite de bassin

La visite annuelle de l'Ouche aval a permis aux délégués d'apprécier la capacité de l'Ouche aval à mobiliser des atterrissements à Fauverney, découvrir les travaux effectués pour la continuité piscicole sur la Gironde, et de visiter la confluence de la Vandenesse avec le ruisseau de Commarin où un projet de restauration est en cours d'élaboration.

Cette année 2014, la visite de bassin a été consacrée à l'Ouche à Fauverney, la Gironde et la Vandenesse



Lieu et horaire de départ :



09h00

RDV devant le parc de la Colombière pour un départ en car. (symbolisé par le point rouge) Direction l'Ouche aval



Site n°1 : Plage du Paquier et la digue à Fauverney

→ dynamique de l'Ouche aval et une réalisation du SIOI



Site n°2 : L'Ouche à la pièce Grébille

→ mode d'intervention du syndicat

Déjeuner dans la Vallée de l'Ouche amont



Site n°3 : La Gironde à Barbirey-sur-Ouche

→ restauration de la continuité piscicole



Site n°4 : La Vandenesse à la Rèpe

→ projet de restauration physique



Les travaux

L'entretien de la végétation

Programme d'entretien de l'Ouche

Communes concernées :

- Lusigny sur Ouche
- Bligny sur Ouche
- Thorey sur Ouche
- Veuvev sur Ouche
- La Bussière sur Ouche
- Saint Victor sur Ouche
- Barbirey sur Ouche
- + reliquat sur Val-Suzon

La dernière tranche d'entretien du programme relatif à l'Ouche et au Suzon a débuté au mois de mai 2014 pour s'achever au mois d'octobre.

Ce secteur de travaux concernait uniquement des communes rurales et a vu se réaliser un très gros travail d'abattage.

En raison de la maladie qui affecte le frêne (*Chalara Fraxinea*), il a été nécessaire de couper de nombreux sujets, qui pourtant étaient apparus sains lors de la précédente campagne d'investigation.

Ce surplus d'abattage a engendré un coût supplémentaire, aussi pour ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire une commune n'a pu être traitée. Il s'agit de Gissev sur Ouche. Cette commune sera traitée ultérieurement par un complément au programme d'entretien.

Sur ces secteurs ruraux, le bois est mis à disposition des propriétaires riverains pour valorisation en bois de chauffage.



*Abattage d'un frêne
en bord d'Ouche à Veuvev sur Ouche*

Coût des travaux : 74 992 € TTC pour 20,2 km de cours d'eau,
financés à hauteur de 22 498 € par l'Agence de l'Eau

Programme d'entretien de la Vandenesse

Première tranche 5,2 km :

- Bouhey
- Crugey

Le programme d'entretien de la Vandenesse a débuté à l'automne 2013 mais en raison d'un hiver pluvieux le chantier a dû être interrompu pour ne pas abîmer les parcelles riveraines.

La première tranche (dont 3 km de Bouhey à Crugey avaient été réalisés en 2013) a été achevée en mars 2014 : 2,2 km sur un total de 5,2 km.

Il est à noter que le site de l'ancienne cimenterie a été réhabilité par la société qui l'exploitait (destruction des bâtiments, réensemencement des talus) mais il n'a pas été prévu d'accès à la rivière. Ce secteur demeure donc difficile à traiter et impose un travail manuel fastidieux car les engins ne peuvent se déplacer jusqu'en haut de berge.

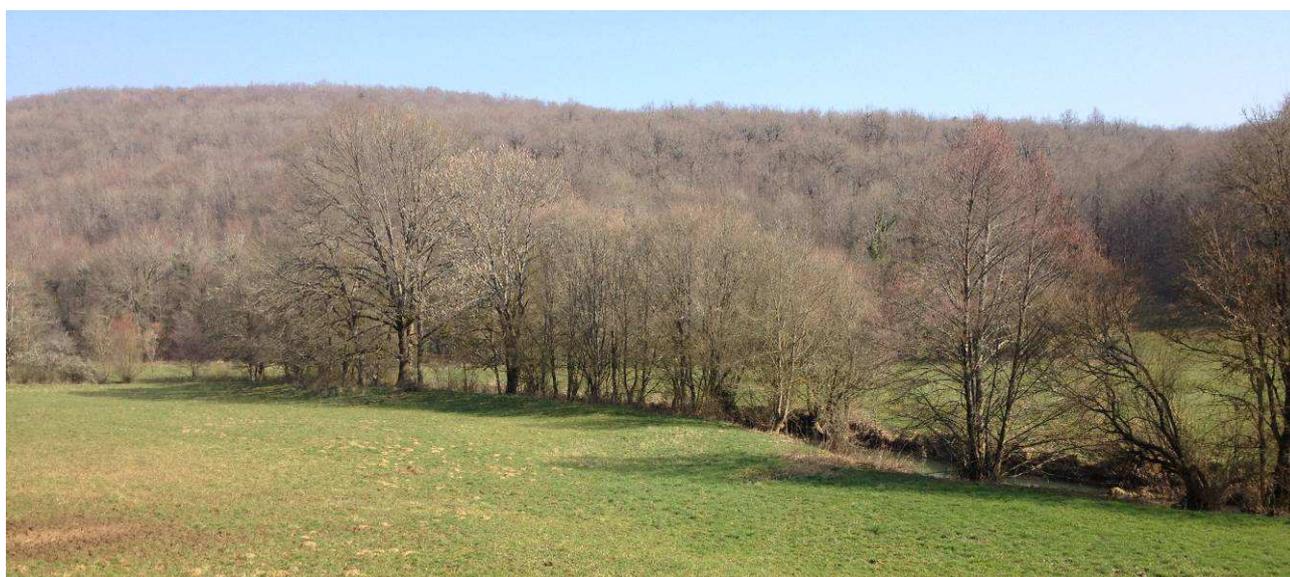
La fin du secteur, plus prairial, n'a pas posé de difficultés particulières, la rivière présentant un caractère beaucoup plus naturel.



Profil naturel avant le recalibrage au bord de l'A6

Coût des travaux : 6 361.63 € TTC

pour 3 km de cours d'eau, financés à hauteur de 1 908 € par l'Agence de l'Eau



Les protections de berges

En mai 2013, l'inondation sur le bassin de l'Ouche a engendré des dégâts sur les berges, notamment sur le sous-bassin de l'Ouche aval.

Deux sites en particulier ont bénéficié de fonds de l'Etat (fonds Cat-Nat) en vue de leur réhabilitation, il s'agit des communes de Tart l'Abbaye et d'Echenon.

Travaux réalisés suite à la crue de mai 2013

Protection à Tart l'Abbaye

La berge en rive gauche, en aval immédiat du déversoir du Moulin de Tart l'Abbaye s'est effondrée, provoquant un risque au niveau de la circulation sur le chemin attenant.

Il a été décidé de la réhabiliter et de profiter de cette occasion pour végétaliser le site.

La berge était seulement pourvue de ronces et de quelques herbacées à l'origine, ainsi que de matériaux de remblais (tout venant, gravats...) qui n'offraient pas de conditions idéales à un développement d'une végétation ligneuse équilibrée.

De plus les matériaux n'offraient que peu de cohésion face à des épisodes de crues particulièrement intenses.

La technique du lit de plants et plançons a été retenue. Le pied de berge a été enroché pour maintenir le talus car il s'est avéré trop difficile de pouvoir le maintenir par des pieux d'acacia.



Avant travaux



Après travaux

Site de l'érosion en rive gauche à Tart l'Abbaye

Les travaux ont été réalisés par les entreprises TCHASSAGNE et MAGNINTP.

Coût des travaux : 16 516.76 € TTC pour 40 ml de berge traités, financés à hauteur de 4 130 € par le fonds de solidarité en faveur des collectivités touchées par des catastrophes naturelles

Protection à Echenon

La berge en rive droite au niveau de l'école élémentaire (mur maçonné) s'est retrouvée totalement arrachée après la montée des eaux. Cette destruction du mur a engendré un glissement de terrain et le site est devenu très dangereux.

La difficulté de l'opération résidait essentiellement par le peu de place qu'offrait le site. Il n'était pas question de reculer trop le talus pour offrir une pente douce en raison de la proximité des bâtiments.

Le gabion qui avait été pensé à l'origine n'a pu être mis en place du fait que le recul nécessaire n'est pas possible sur ce site. Aussi, il a été décidé de poser deux rangs d'enrochements et de créer un talus à forte pente, ensemencé par un mélange grainier. Pour compléter cette protection il a été disposé devant les blocs une banquette en terre végétale qui

a été plantée en hélophytes. Le rôle de la banquette est d'atténuer l'érosion en pied de berge et de développer un ensemble végétal améliorant la biodiversité au droit du site.



Talus en réfection au droit de l'école d'Echenon

L'entreprise MAGNINTP a réalisé ces travaux. Les végétaux et l'ensemencement ont été réalisés par le service technique du SBO.

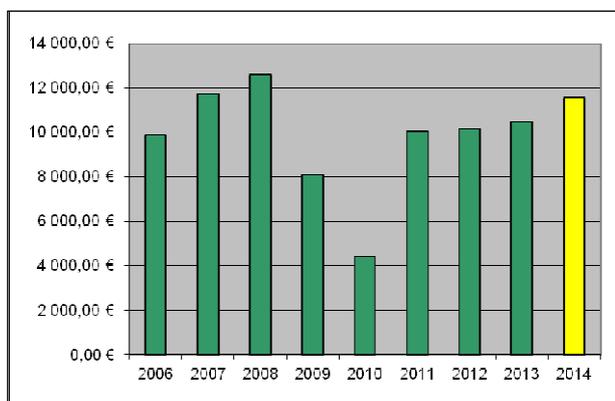
Coût des travaux : 13 159 € TTC pour 15 ml de berge traités, financés à hauteur de 3 290 € par le fonds de solidarité en faveur des collectivités touchées par des catastrophes naturelles



Les travaux urgents

Les travaux urgents restent une priorité pour être réactifs. Ils permettent d'intervenir rapidement sur le bassin en complément des programmes d'entretien.

Les problèmes rencontrés (embâcles, effondrement de berge...) sont signalés au service technique par les délégués du SBO ou lors de visite sur site.



Evolution du coût des travaux urgents (en € TTC)



Enlèvement d'embâcles au niveau des Pasquiers à Fauverney

L'évolution du coût sur 2014 s'explique notamment par les épisodes pluvieux qui ont entraîné de nombreuses chutes d'arbres sur le sous-bassin de l'Ouche aval.

Coût des travaux : 11 560.00 € TTC

Le Contrat de Bassin

Travaux de plantations

Le contrat de bassin Ouche a ciblé la nécessité de restaurer la trame verte en priorité sur l'Ouche aval en raison des problèmes de lessivage des sols. Certaines zones sur les communes de TART-LE-HAUT et TROUHANS sont fortement dépourvues de végétation, il a donc été décidé d'avoir recours à des plantations sur deux secteurs prioritaires :

- L'amont du bassin versant de la Geline (Tart-le-Haut)
- Les berges du Renot (Trouhans)

**Restaurer
la trame
verte**

Les deux opérations concernent des plantations d'arbustes mais l'objectif n'est pas le même.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise TCHASSAGNE.

Coût des travaux : 12 912 € TTC

financés à 80% par le Plan Bocage

Nombre total de plants (y compris paillage) : 1085

A Tart-le-Haut



Sur le bassin versant de la Geline, les plantations doivent créer une trame verte en contrebas d'un champ labouré de sorte à limiter le ruissellement et l'entraînement des particules fines. De plus, les arbustes plantés sous forme d'une haie bocagère de 300 ml doivent faire la jonction entre deux zones boisées déconnectées.

Plantation de haie bocagère en bordure de culture céréalière

A Trouhans

Sur le Renot, les plantations sont implantées sur environ 1000 ml, en milieu et sommet de berge sous forme de bosquet de manière à créer une voûte végétale à moyen terme. Cette voûte devra permettre le maintien en l'état du profil de berge par la fixation racinaire et créer de l'ombre pour limiter l'ensoleillement sur le lit mineur et par conséquent le développement de la végétation herbacée (ronces, orties...).



Opération Renouée sur le Suzon

La renouée du Japon est une espèce invasive qui affectionne les berges de cours d'eau. On la retrouve un peu partout sur le bassin Versant de l'Ouche et du Suzon. Son mode de développement est particulièrement agressif : elle élimine toute concurrence végétale par étouffement du milieu et émission de substances toxiques dans le sol, prive ainsi la faune locale de son habitat naturel et elle accélère l'érosion des berges.

Une espèce envahissante : la Renouée du Japon

Le contrat de bassin cible la nécessité de continuer les essais de limitation de son développement, ce qui a pu être effectué à VAL-SUZON dans le cadre d'un chantier avec les

élèves de la Maison Familiale Rurale de Quetigny avec le soutien de l'animatrice du site Natura 2000 du Val-Suzon et du programme d'entretien du SBO.



L'opération a consisté en un arrachage pied par pied sur 9 foyers situés en berges. Les pieds ont été regroupés puis brûlés. L'opération devra être renouvelée chaque année à la repousse. Cela permettra d'observer le développement ou la régression des foyers et de conclure sur l'efficacité de la méthode.

Arrachage d'un foyer de Renouée sur une berge aménagée du Suzon.

Coût des travaux inclus dans le programme d'entretien.

Fin de l'étude de gestion des crues

L'étude de gestion des crues a démarré en 2012. Le comité de pilotage final (propositions d'aménagements en aval et dimensionnements en amont) a eu lieu le 19 décembre 2014.

Elle a été réalisée par le bureau d'étude HYDRATEC.

Coût : 68 662 € TTC

Financé à hauteur de 45 928 € par l'agence de l'eau et le FEDER

Améliorer la répartition des aléas inondation

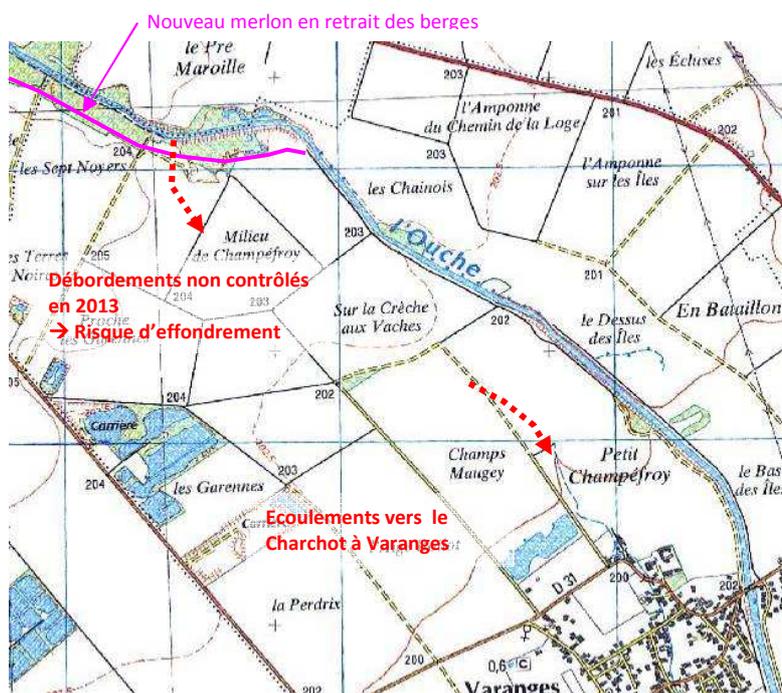
L'année 2014 a été consacrée à la finalisation des scénarios de **restauration des champs d'inondation avec protection rapprochée des lieux habités** en aval de l'agglomération dijonnaise : de Neuilly-lès-Dijon à Trouhans :

2 scénarios indépendants, complémentaires et d'ambition croissante

- Scénario 0 à VARANGES et TART LE BAS: reconnexion d'anciens bras de l'Ouche, nécessitant de reculer les merlons existants afin de ne pas modifier les conditions de débordement de l'Ouche vers son lit majeur.

L'acquisition de 2 parcelles est encore nécessaire pour concrétiser ce scénario à Varanges. La parcelle manquante au bout du projet permettant de connecter correctement le nouveau merlon avec l'ancien a fait l'objet d'une concertation avec le propriétaire et la SAFER.

- Scénario 1 à FAUVERNEY: effacement des digues de l'Ouche, entre le pont de l'autoroute A31 en amont et le pont de la route départementale RD109 en aval, accompagné de la création d'une digue de protection rapprochée des habitations de Fauverney.



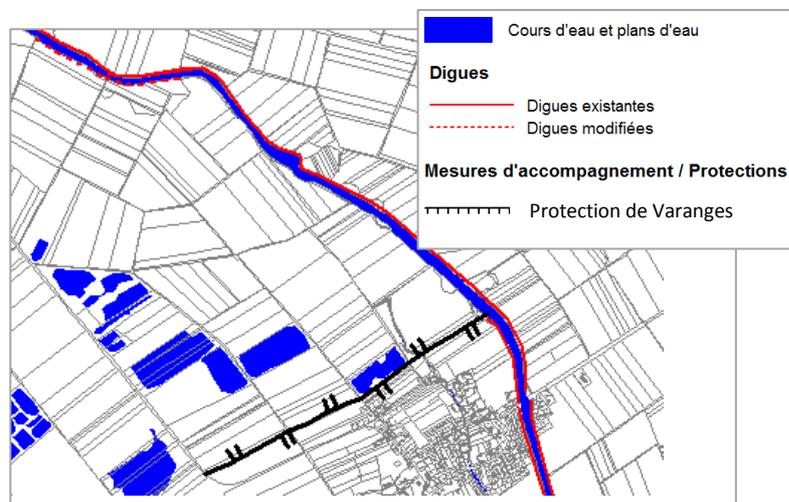
Scénario 0 en amont de Varanges

2 scénarios complémentaires

Les scénarios complémentaires reprenaient les propositions émises initialement mais présentent d'importantes difficultés de mise en œuvre (techniques, foncières, acceptation, ...). Le scénario 3 n'a pas été chiffré, compte tenu des importantes incertitudes.

- Scénario 2 à VARANGES: effacement de la digue rive droite de l'Ouche en amont de Varanges avec une protection rapprochée des zones habitées au niveau centennal. Malgré une incidence sensible sur la fréquence et les conditions de submersion des terres agricoles ainsi rendues à l'expansion des crues, ce scénario peut constituer une alternative pertinente à un renforcement de la digue existante (située sur la berge de l'Ouche), dont le niveau de protection est compris entre 5 ans et 30 ans.

- Scénario 3 à VARANGES: effacement des digues rives gauche et droite de l'Ouche en amont de Varanges et de Genlis. Ce scénario nécessite la réalisation de mesures d'accompagnement lourdes présentant de nombreuses contraintes de mise en œuvre afin de n'entraîner aucune incidence sur les conditions d'écoulement au droit des secteurs urbanisés de la vallée de la Tille aval (Treclun, Pluvet, Pont).



A SUIVRE

Suite de la démarche sur le scénario 0 : recul de merlon en rive droite à l'amont de VARANGES, avec l'acquisition des parcelles manquantes puis avant projet détaillé.

La continuité écologique

L'Ouche en amont de Dijon

Suite à l'étude de faisabilité sur les 11 ouvrages de l'Ouche classés en liste 2, une concertation a été réalisée pour 2 premiers projets d'arasement :

**Restaurer la
continuité
écologique**



Déversoir de l'usine à Velars-sur-Ouche

1. auprès de la commune de Velars-sur-Ouche au sujet du seuil de l'usine. Même si le propriétaire était d'accord sur la prise en charge proposée par le SBO, l'abaissement du seuil accentue l'assèchement du bief, déjà hors d'eau à certaines périodes. Le bief traversant la commune et en particulier les espaces verts en face de la mairie, des mesures compensatoires ont été ajoutées au projet initial.

2. auprès du propriétaire du moulin du Banet pour trouver une solution de maintien de l'alimentation gravitaire de son étang par le bief. Un échange avec le propriétaire voisin du moulin, dont l'étang est également directement impacté par le projet a permis de proposer une mesure compensatoire en conséquence.



Déversoir du moulin du Banet à Gissey-sur-Ouche

Le Dossier de DIG nécessitant une déclaration, déposé en avril, a reçu un avis favorable quant à sa recevabilité le 18 septembre, assorti de la demande d'organisation d'une enquête publique au titre de l'article L211.7 du code de l'environnement pour exécuter des travaux présentant un intérêt général, en lieu et place des propriétaires.

La fin de l'année a été consacrée à l'organisation de l'enquête publique qui a eu lieu du 5 janvier au 6 février 2015.

A SUIVRE

La prochaine étape consiste à réaliser les travaux au moulin du Banet à GISSEY-SUR-OUCHÉ et au déversoir de l'usine à VELARS-SUR-OUCHÉ.

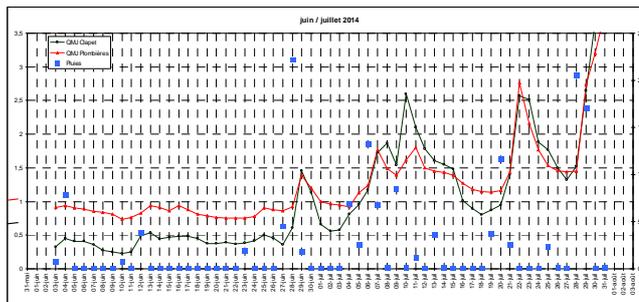
L'Ouche au niveau du lac Kir



L'étude de faisabilité réalisée en 2013 pour connaître les différentes solutions de restauration de la continuité écologique a abouti à la définition d'un scénario ambitieux pour stopper le comblement du lac et permettre le transit sédimentaire de façon pérenne : la rivière de contournement.

Ce scénario n'étant pas sans impact en étiage sur les débits transitant dans le lac, un bilan hydrologique du lac est nécessaire pour connaître les conséquences du projet sur le renouvellement de ses eaux en étiage et permettre des hypothèses sur un éventuel impact sur la qualité des eaux.

Un premier bilan a été réalisé en interne en étiage sévère, avec un jaugeage le 3 septembre 2014. La comparaison avec les données mesurés par la Lyonnaise au droit du clapet du lac montre un biais trop important pour pouvoir utiliser ces données telles quelles. Une campagne plus exhaustive avec plusieurs jaugeages différentiels doit être réalisée en étiage 2015.



A SUIVRE

La prochaine étape consiste à réaliser un bilan hydrologique complet du lac Kir en situation d'étiage sévère (été 2015).

Les acquisitions foncières

Le projet d'acquisition de parcelles appartenant à la BA102 n'a pas encore pu aboutir cette année mais reste bien engagé pour l'année 2015.

En 2014, une opportunité s'est présentée sur la commune de FAUVERNEY. Le SBO a donc acquis une parcelle de 30 ares en cœur de village (AC 110).

Cette parcelle est une pâture en rive gauche de l'Ouche, avec une berge fortement érodée. Au cours de l'année 2015 il sera décidé quelle destination sera souhaitable (verger conservatoire, friche, pépinière...)

Cette parcelle étant facilement accessible, la réhabilitation de sa berge doit permettre de présenter l'action du syndicat en matière d'aménagement doux (exemple de peigne végétalisé ou de fascine d'hélophytes).

Montant de l'acquisition : 1500 €
hors frais de notaire.



Le SAGE

Entrée en application et renouvellement de la CLE

2014 marque la première année d'entrée en application du SAGE et coïncide avec les élections municipales, conduisant au renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

L'arrêté préfectoral de composition de la CLE a été pris le 13 novembre 2014 soit 9 mois après les élections municipales et un an, quasiment jour pour jour, après l'approbation du SAGE définitif. **La réunion d'installation s'est tenue le 29 janvier 2015.**

2014 fut donc une année de transition peu propice aux engagements dans l'attente de la prise de fonction des nouveaux membres.

Une nouvelle
CLE depuis
novembre
2014

L'animation du SAGE par thématique

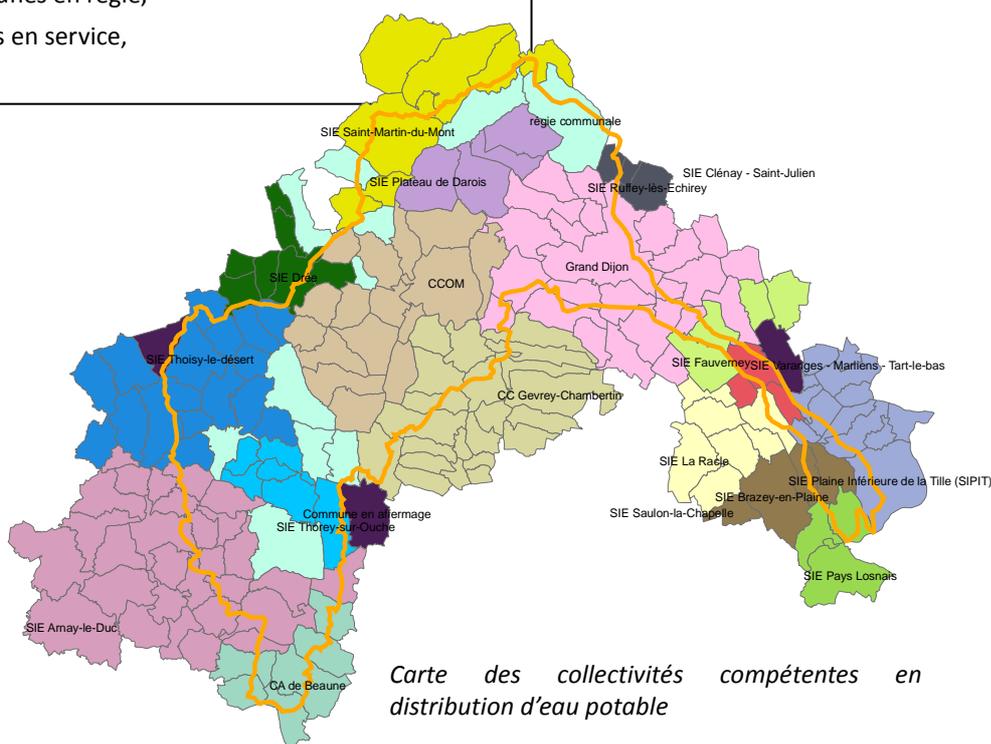
Gestion quantitative de la ressource en eau

Dans la perspective de la révision des autorisations de prélèvements, le SAGE a collecté et analysé l'ensemble des données de prélèvements et consommations afin de proposer une méthodologie de calculs des autorisations envisageables, conformes aux **Volumes Maximums Prélévable**s. Sur ces bases, des réunions de concertation courant 2015 devront aboutir à des accords sur les volumes prélevables. Ces accords seront repris dans les autorisations préfectorales de prélèvements.

Acquisition
de données et
plan de gestion
de la ressource
en eau (PGRE)

En matière d'alimentation en eau potable, le bassin de l'Ouche représente :

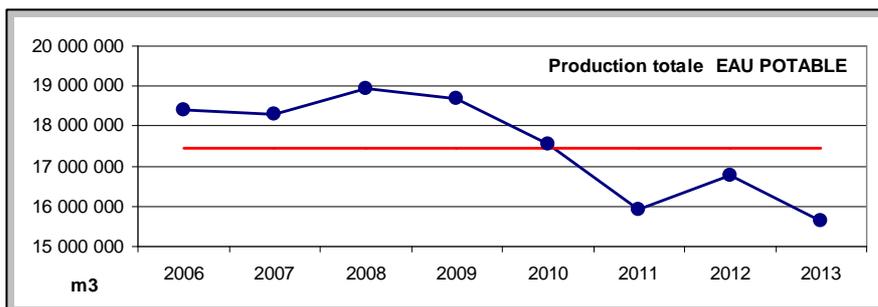
- 21 collectivités compétentes : 1 communauté urbaine, 1 communauté d'agglomération, 2 communautés de communes, 9 syndicats intercommunaux et 8 communes en régie,
- 48 sources, puits ou captages en service,
- 240 000 habitants



Carte des collectivités compétentes en distribution d'eau potable

La première étape a été la collecte des données. Si la majorité des maîtres d'ouvrages ont volontiers répondu aux demandes, certains n'ont jamais donné suite malgré de nombreuses relances. Les données manquantes bien que n'étant pas significatives en elles mêmes, sont nécessaires pour la répartition globale.

La seconde étape a été la mise en forme des données afin de pouvoir en extraire des analyses pertinentes. En effet, l'objectif du plan de gestion de la ressource en eau est d'aboutir à un **plan d'action intégrant les évolutions attendues en matière de besoins.**



L'évolution interannuelle doit donc être facilement analysée pour, le cas échéant, proposer des corrections.

Le travail de collecte et d'analyse des données a permis de cerner la diversité des modes de gestion des acteurs et de les comparer. Les discussions engagées début 2015 doivent permettre la mise en place d'un protocole de gestion des ressources qui sera officialisé dans le PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) soumis à la CLE puis diffusé auprès des collectivités compétentes.

Gestion quantitative en hautes eaux

Plusieurs dossiers ont été suivis et des contributions ont été apportées, notamment sur la consultation pour la révision du service de prévision des crues suite aux événements de mai 2013. Plusieurs réunions de travail pour l'amélioration des observations et de la gestion de crise ont été conduites avec les services de l'Etat et l'agglomération dijonnaise. L'une des améliorations principale à apporter est la validation des prévisions par un réseau d'observateurs de terrain.

Maîtrise des pollutions

Le principal dossier traité sur cette thématique a été le projet de plan d'action sur le bassin d'alimentation du captage de la source de Jeute à Créancey. Le plan d'action est élaboré en partenariat avec la Chambre d'Agriculture qui apparaît comme l'interlocuteur le plus approprié pour favoriser l'acceptation du projet par la profession agricole.

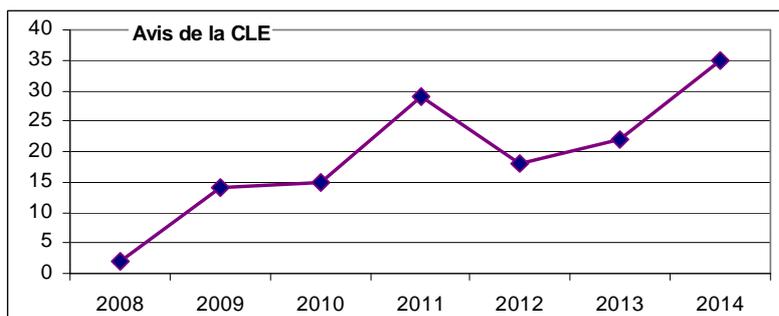
Jeute :
Le programme d'actions sur 3 ans a reçu un avis favorable de la CLE.

Aménagement du territoire

Le bureau de la CLE a reçu délégation pour rendre les avis soumis au titre des dossiers « loi sur l'eau » transmis par la DDT (police de l'eau) ou la DREAL (pour les ICPE). Les avis de la CLE permettent de s'assurer que les dossiers présentés respectent les dispositions ou règles du SAGE, c'est donc une action importante de la CLE.

Ces avis concernent plusieurs types de dossiers :

- ✓ Urbanisme : PLU, projets de lotissements, ZAC, infrastructures...
- ✓ ICPE : établissements industriels, agricoles, agro-alimentaires...
- ✓ Environnement : travaux sur les milieux aquatiques, prélèvements sur les ressources (AEP, irrigation...),
- ✓ Plans, programmes, schémas.



L'instruction des dossiers consiste en l'analyse, la rédaction d'une note de synthèse avec proposition d'avis transmise aux membres du bureau pour consultation, la collecte et la synthèse des remarques éventuelles, la rédaction de l'avis définitif.

Coordination avec les SAGE voisins

Le SAGE de l'Ouche est mitoyen de 4 autres SAGE :

- SAGE de la Vouge : mis en application
- SAGE de l'Armançon (bassin Seine-Normandie) : mis en application
- SAGE de la Tille : en élaboration
- SAGE Arroux-Bourbince (bassin Loire-Bretagne) : en élaboration

L'animateur du SAGE de l'Arroux a participé à la visite annuelle de bassin de l'Ouche afin d'appréhender sur site les problématiques et les solutions techniques apportées en matière de gestion de la végétation, gestion des berges et continuité écologique.

Coordination
avec Tille et Vouge
autour des dossiers
loi sur l'eau et des
méthodologies de
travail.

Les actions de nos partenaires



L'INTERCLE VOUGE / OUCHE

Mise en place dès 2008, l'InterCLE est l'instance de concertation autour de la nappe de Dijon sud. Réunie au moins 2 fois par an, elle suit la mise en œuvre du contrat de nappe visant à la protection de cette ressource identifiée comme ressource stratégique actuelle.



Le contrat de nappe devra répondre à **5 enjeux avec une soixantaine d'actions**, définis par l'InterCLE Vouge-Ouche.

Les actions réalisées en 2014 sont :

- Diagnostic et réhabilitation de 6 piézomètres qui mettaient en relation la nappe profonde et la nappe superficielle.
- Synthèse de la qualité des eaux de la nappe grâce à 2 campagnes d'analyses (hautes eaux et basses eaux).
- Mise à jour de l'état des lieux global de la nappe préparant l'élaboration du plan d'action.
- Elaboration de plans d'actions du contrat de nappe.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la régularisation des autorisations de prélèvements en nappe.



MARES DE L'AUXOIS



Dans le cadre du Contrat de bassin, le Conservatoire des sites bourguignons a lancé en 2012 un appel à projet pour la restauration de mares communales.

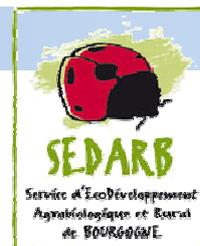
Des diagnostics ont été effectués sur 21 mares. A l'issue, 7 communes sont concernées par des travaux de restauration et/ou une valorisation pédagogique.

Le recreusement de la mare de MONCEAU-ECHARNANT a été réalisé en octobre 2014 dans le cadre d'un chantier nature animé par le conservatoire.



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dans le cadre du Contrat de bassin, le SEDARB travaille depuis 2011 pour le développement l'agriculture biologique en filières grandes cultures et polycultures-élevage sur les bassins versants de la Tille et de l'Ouche. L'opération prendra fin en 2015.



Les actions réalisées depuis 2011 ont aidé à la conversion d'exploitations, ce qui a permis l'augmentation des surfaces en production biologique (+15% de surface en AB entre 2013 et 2014).

Conclusion

2014 a vu le renouvellement du conseil syndical du SBO et de la composition de la Commission Locale de l'Eau suite aux élections municipales. C'est également la première année de mise en application du SAGE avec en particulier la collecte des données nécessaires à la révision des autorisations de prélèvements et une augmentation des dossiers instruits par la Commission Locale de l'Eau.

Les travaux d'entretien de la végétation de l'Ouche et de la Vandenesse se sont déroulés sans incident sur 10 communes. Les travaux urgents, en particulier d'enlèvement des embâcles, ont été nombreux en 2014 en raison des épisodes pluvieux qui ont entraîné de nombreuses chutes d'arbres sur le sous-bassin de l'Ouche aval par l'érosion des berges.

Dans le cadre du contrat de bassin, la restauration de la trame verte a démarré avec environ 1300 ml de plantations sur l'Ouche aval. Les projets de restauration de la continuité écologique ont été préparés sur 2 ouvrages avec notamment la concertation locale, la réalisation des dossiers loi sur l'eau et la préparation de l'enquête publique préalable. Les scénarios de restauration physique de l'Ouche aval par les reculs de merlons situés en berge ont été affinés, ce qui permettra en 2015 de travailler sur les facteurs bloquants.

En 2015, de nouveaux travaux devraient se concrétiser comme la restauration de la continuité écologique sur 2 ouvrages de l'Ouche ainsi que la restauration physique de la Geline à Tart l'Abbaye.

